



DEPARTEMENT DU LOT  
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 28 février 2024**

Date de la convocation : 21/02/2024  
*L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 28 février 2024, dans la salle du conseil municipal de la commune.*

**Membres en exercice : 15**

**Présents : 13**

**Représentés : 2**

**Votants : 15**

**Présents :** Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

**Représentés :** Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE par Francis JAMMES

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 28 février 2024  
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 01 mars 2024

**Objet : TRAVAUX ENROCHEMENT TALUS CRAYSSAC : DEMANDE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE**

Madame la Maire rappelle que des travaux d'enrochement ont été réalisés dans le village de Crayssac afin de sécuriser le talus entre la route du Camp del Mas et l'impasse Champs des Barthes (qui conduit au cimetière et à la station d'épuration) qui menaçait de s'effondrer.

Ces travaux d'un montant de 13 480 € HT ont été réalisés en mars 2023.

Par délibération du 26 septembre 2023 une subvention de 4 044 € avait été sollicitée, et obtenue, auprès de la communauté de Communes Cauvaldor au titre du Fonds de Concours.

Après contact avec les conseillers départementaux et les services du Département, il semble possible de solliciter une subvention au titre des amendes de police, ces travaux étant « commandés par les exigences de la sécurité routière ».

Le taux de subvention ne sera connu qu'au moment de la répartition de l'enveloppe, sans pouvoir être inférieur à 25 %.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de solliciter le Département pour une subvention au titre des amendes de police, au taux le plus élevé ;
- autorise Madame la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

*Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.*